

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 OCTOBRE 2017**

Le 05 octobre 2017 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

**Présents** : MM. BIRRAUX, DURUISSEAU, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes DEFRANCE, GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Christelle DEFRANCE est élue secrétaire de séance.

**Absents excusés** : Mesdames Nathalie ASCONE, Monsieur Geoffrey BOUTRY

**Absent** : Monsieur Christophe DOMANGE

**Pouvoirs** : Mme ASCONE Nathalie donne pouvoir à Mme Myriam REICHART  
Mr Geoffrey BOUTRY donne pouvoir à Mr Daniel FLORES

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2017, le Maire ouvre la séance :

Décès de Monsieur Marcel ESTRAND, ancien employé communal.  
Félicitations à Christelle DEFRANCE pour la naissance de sa petite fille Eléa

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**38-2017 : Avenant maîtrise d'œuvre - Restructuration et extension de l'espace d'animation rural et culturel**

Le présent avenant a pour objet d'ajuster le montant du contrat pour le motif suivant : le nouveau montant des travaux validés à la signature des marchés de travaux est de 718 402.00€ HT.

La notification des travaux ayant été faite, il convient conformément à la loi MOP et à l'article 14 du CCAP de fixer de manière définitive le montant de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre et de fixer le montant du coût de réalisation des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter.

<b>Coût prévisionnel des travaux d'origine</b>	<b>: 594 000.00€</b>
Taux de rémunération	: 8,5%
Forfait provisoire de rémunération HT	: 50 490.00€
Forfait provisoire de rémunération TTC	: 60 580.00€
<b>Coût des travaux validés</b>	<b>: 718 402.00€</b>
Taux de rémunération	: 8,5%
Forfait provisoire de rémunération HT	: 61 064.17€
Forfait provisoire de rémunération TTC	: 73 277.00€

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### 39-2017 : ARCHE Agglo – Demande fond de concours

Demande auprès de ARCHE Agglo du fond de concours d'investissement d'un montant de 100 000€ pour l'opération restructuration et extension de l'Espace d'Animation rural et culturel.  
Approbation à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

### 40-2017 : Syndicat des Eaux de la Veane – Adhésion de la commune de Ponsas

Demande d'adhésion de la commune de Ponsas et accord sur l'extension du périmètre du Syndicat « Eaux de la Veane » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.  
Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.


### 41-2017 : Reprise de concessions en état d'abandon

Reprise de 29 concessions de plus de 30 ans en état d'abandon.  
Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

### Questions diverses

- Ardèche Musique et Danse : lecture du compte rendu de la saisine de la Chambre Régionale des Comptes
- Arche Agglo : lecture du compte rendu de la Chambre Régionale des Comptes.
- Un nouveau règlement du cimetière a été présenté au conseil municipal.
- Déneigement du Puy de Serves : la commune cherche une personne sur le puy de Serves susceptible de déneiger la voirie du plateau en cas d'intempérie suite à l'arrêt de Monsieur Jean-Pierre DEFRANCE.
- Présentation pour discussion des nouveaux tarifs de l'espace d'animation rural et culturel.
- Un arrêté relatif à l'obligation de ramassage des déjections canines a été pris le 02/10/2017
- Choix du nom de l'espace d'animation rural et culturel : La Route Bleue
- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2001 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :
  - L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
  - L'inscription aux examens et concours.
  - L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- Inscription sur les listes électorales : se munir de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :
- Fermeture de l'Agence Postale Communale et du secrétariat de Mairie du 30 octobre au 3 novembre 2017 inclus, tous les colis et recommandés seront avisés à la poste de TAIN L'HERMITAGE  
Des permanences du secrétariat de Mairie seront effectuées les jours suivants :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire  
  
Alain LAFUMA

